

Procédure d'admission

Réception référentiel A.S.E.

Validé par le Chef de Service Protection

Contact travailleur social si nécessaire.

Visite de pré-admission

Proposée au travailleur social référent, à l'enfant et à sa famille si possible.

1. Présentation du service par un cadre de direction
2. Rencontre avec l'éducatrice spécialisée du SAF
3. Entretien avec la psychologue

Admission

La psychologue pose l'indication de l'Accueil Familial.

L'équipe du SAF choisit la famille d'accueil.

Information de l'orientation à la Chef de Service Protection et à l'Agence.

Validation de l'orientation

Elaboration du contrat de l'assistante familiale :

- Partie administrative
- Partie éducative

Rédaction et signature du Document Individuel de Prise en Charge.

POUR QUI ?

Enfants confiés à la MECS « Mon Oustal » par la Direction Enfance et Famille de l'Hérault dans le cadre d'un accueil provisoire ou d'une assistance éducative.

COMMENT ?

Plate-forme technique et espace de rencontres, le SAF offre à l'enfant et à la famille d'accueil un soutien et un suivi permanents (astreinte d'un cadre 24h/24).

C'est aussi un lieu :

- de médiation entre le jeune et sa famille naturelle.
- de triangulation avec sa famille d'accueil.
- d'analyse des pratiques pour le réseau d'assistantes familiales.



POURQUOI ?

Le SAF offre une réponse individualisée à chacun.

Le Projet d'Accueil Personnalisé prend en compte l'adéquation entre les attentes et la personnalité du jeune, les possibilités et le mode de vie d'une famille.

Ce mode de prise en charge permet :

- d'offrir un lieu de vie chaleureux et neutre dans une famille d'accueil.
 - de bénéficier d'un accompagnement éducatif et psychologique.
 - de proposer un lieu de médiation de la relation parents-enfants.
 - de promouvoir les complémentarités selon les besoins avec la Maison d'Enfants, l'Unité Familiale, et le Service de Visites Médiatisées.
-